

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 318-2013

Nos réf. : 2013-000555

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 19 JUN 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de parc photovoltaïque au sol d'Azille déposé par SAS Sorgenia France.

Par courrier reçu le 16/04/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier du projet de parc photovoltaïque au sol d'Azille déposé par SAS Sorgenia France.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

l'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND